

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 24 mars 2022

OBJET :

**AFFECTATION DU
RESULTAT DEFINITIF
COMMUNE**

2021

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

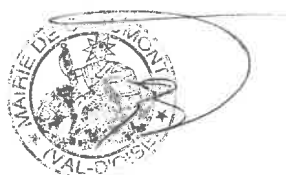
Présents : **15**

Votants : **18**

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 29 mars 2022

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022/419

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Madame Corinne TANGE pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Marguerite FONT,

Excusé(s) : Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Gwendoline PLUQUET

Absent(s) : Madame Carla GRECO, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu la législation en vigueur et notamment la nomenclature comptable M 14 ;

Considérant la consultation de la Commission des Finances réunie en date du 21 mars 2022 ;

Le Conseil Municipal ;
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 ;

Statuant sur l'affectation de résultat définitif de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 ;

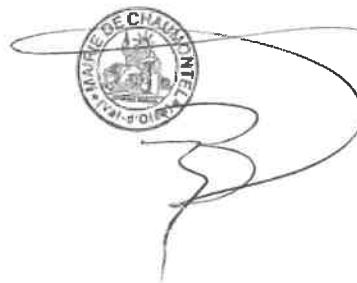
Constatant que le Compte Administratif 2021 présente un excédent de fonctionnement de 811 157,72 € ;

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 2021
comme suit:

- 711 157,72 € au compte 1068
- 100 000,00 € au compte 002

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les
membres présents, signé après lecture faite.



Le Maire,
Sylvain SARAGOSA